



Seilbahnen Schweiz  
Remontées Mécaniques Suisses  
Funivie Svizzere  
Penticularas Svizras

## Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 25. Juin 2019 sur la formation professionnelle initiale de

# **Mécatronicienne de remontées mécaniques / Mécatronicien de remontées mécaniques<sup>1</sup> avec certificat fédéral de capacité (CFC)**

du 25. Juin 2019

**N° de la profession: 56504**

---

<sup>1</sup> Les termes désignant des personnes s'appliquent de manière égale aux femmes et aux hommes.

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Bases de la pédagogie professionnelle</b> .....	<b>4</b>
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles .....	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle.....	5
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom) .....	5
2.4 Collaboration entre les lieux de formation .....	6
<b>3. Profil de qualification</b> .....	<b>7</b>
3.1 Profil de la profession .....	7
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles .....	9
3.3 Niveau d'exigence de la profession .....	9
<b>4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation</b> .....	<b>10</b>
Domaine de compétences opérationnelles a: exploitation normale de l'installation .....	10
Domaine de compétences opérationnelles b: action lors de dérangements.....	16
Domaine de compétences opérationnelles c: inspection de l'installation .....	19
Domaine de compétences opérationnelles d: maintenance et mise à niveau de l'installation .....	23
Domaine de compétences opérationnelles e: exécution de travaux d'atelier .....	27
<b>Elaboration</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité</b> .....	<b>31</b>
<b>Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé</b> .....	<b>32</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>40</b>

## Liste des abréviations

<b>AFP</b>	Attestation fédérale de formation professionnelle
<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité
<b>CI</b>	Cours interentreprises
<b>CSFO</b>	Centre suisse de services Formation professionnelle   orientation professionnelle, universitaire et de carrière
<b>CSFP</b>	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
<b>LFPr</b>	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
<b>OFPr</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
<b>Orfo</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
<b>Ortra</b>	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
<b>SECO</b>	Secrétariat d'État à l'économie
<b>SEFRI</b>	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
<b>Suva</b>	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

## 1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité<sup>2</sup> de la formation professionnelle initiale de mécatronicienne et de mécatronicien de remontées mécaniques sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

---

<sup>2</sup> voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de mécatronicienne/mécatronicien de remontées mécaniques CFC.

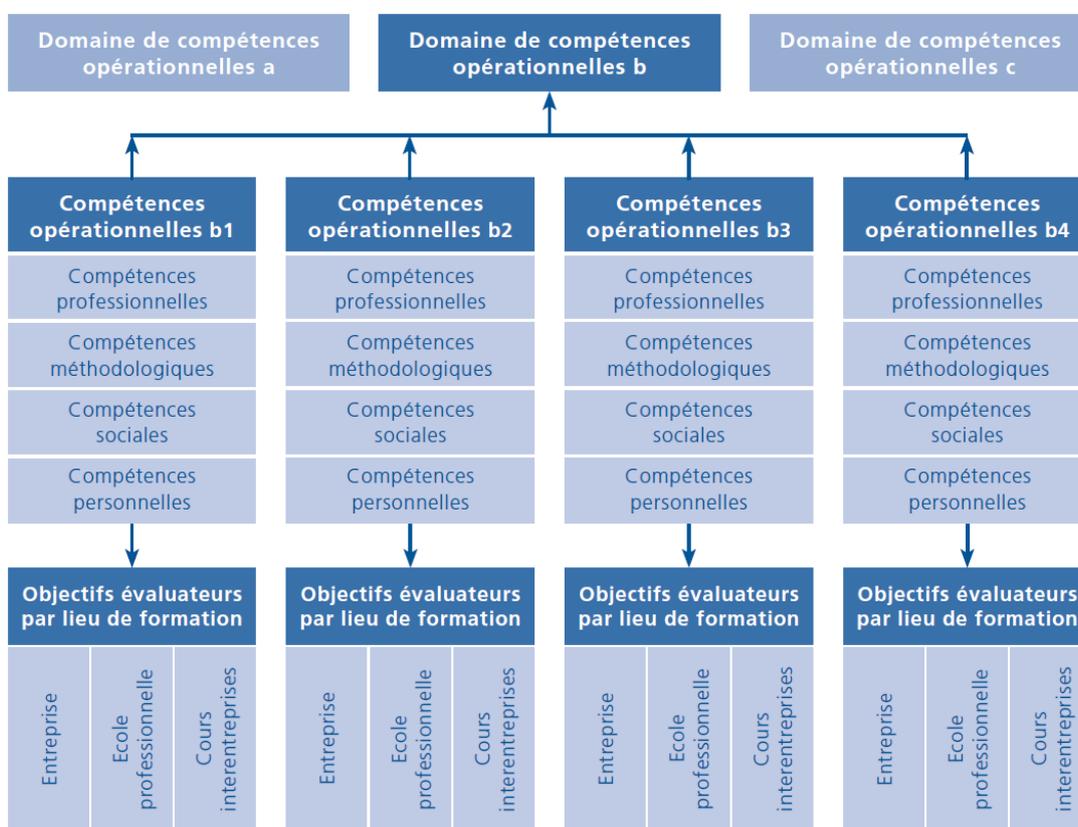
## 2. Bases de la pédagogie professionnelle

### 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de mécanicien de remontées mécaniques. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

*Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation:*



La profession de mécanicien de remontées mécaniques comprend cinq **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: «Exploitation normale de l'installation»

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine «Exploitation normale de l'installation» regroupe par exemple huit compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont rattachées aux compétences opérationnelles.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à

l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

## 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les mécaniciens de remontées mécaniques aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

### Compétence opérationnelle



## 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les mécaniciens de remontées mécaniques restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires.
C2	Comprendre	Les mécaniciens de remontées mécaniques expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots.
C3	Appliquer	Les mécaniciens de remontées mécaniques mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans différentes situations.

<b>C4</b>	<b>Analyser</b>	Les mécaniciens de remontées mécaniques analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles.
<b>C5</b>	<b>Synthétiser</b>	Les mécaniciens de remontées mécaniques combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout.
<b>C6</b>	<b>Evaluer</b>	Les mécaniciens de remontées mécaniques évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés.

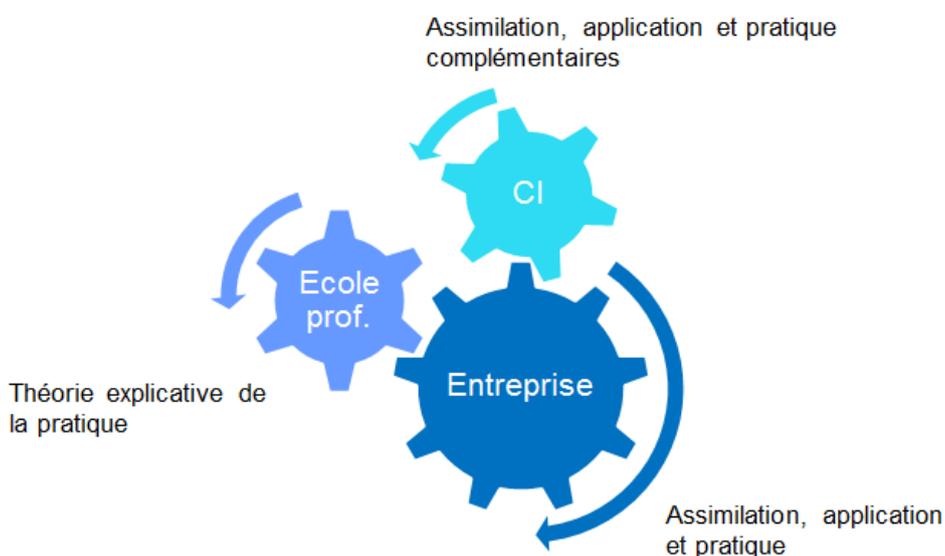
## 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification et les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **Ecole professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

### **3. Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigence de la profession. Il indique les qualifications que les mécatroniciens de remontées mécaniques doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base à l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément au diplôme.

#### **3.1 Profil de la profession**

##### **Domaine d'activité**

Les mécatroniciens de remontées mécaniques travaillent dans des entreprises de remontées mécaniques sur différents types d'installations, par exemple des funiculaires, des téléphériques à va-et-vient, des téléskis, des télésièges ou des télécabines. Durant l'exploitation normale, ils transportent des clients, des animaux et des marchandises jusqu'à leur destination et assurent le fonctionnement optimal des installations. Pour ce faire, les mécatroniciens de remontées mécaniques procèdent régulièrement à des contrôles prescrits et à l'entretien. En cas de besoin, ils remédient aux dérangements et évacuent les personnes.

La priorité absolue des mécatroniciens de remontées mécaniques est toujours la sécurité, aussi bien celle des clients que la leur. Dans leur quotidien professionnel, la prévention des incendies et un comportement respectueux de l'environnement, notamment à l'égard de la consommation d'énergie, jouent un rôle important. Les mécatroniciens de remontées mécaniques respectent par conséquent les prescriptions et règlements y relatifs dans toutes leurs activités professionnelles.

##### **Principales compétences opérationnelles**

Les mécatroniciens de remontées mécaniques:

- ✓ exploitent et surveillent les installations durant l'exploitation normale
- ✓ transportent des clients, des animaux et des marchandises jusqu'à leur destination avec les installations
- ✓ instruisent les collaborateurs à l'exploitation sûre des installations
- ✓ planifient le déroulement des journées et l'affectation du travail
- ✓ éliminent des dérangements et évacuent des personnes en cas de besoin
- ✓ contrôlent et entretiennent les différents éléments des installations
- ✓ réparent des défauts et réalisent de nouveaux outils d'aide et des constructions pour l'infrastructure des installations

##### **Exercice de la profession**

Les mécatroniciens de remontées mécaniques travaillent généralement au sein d'une équipe et sont capables de diriger des groupes. Ils sont coresponsables de la sécurité de l'exploitation et de la technique des installations de remontées mécaniques. Dans ce cadre, ils sont subordonnés au chef technique ou à son suppléant.

Les activités professionnelles des mécatroniciens de remontées mécaniques varient en fonction des saisons. Le travail durant les week-ends et les jours fériés ainsi que parfois le service de piquet font partie du quotidien professionnel.

Le lieu de travail des mécatroniciens de remontées mécaniques est varié: ils travaillent aussi bien en plein air et sur des pylônes élevés que dans un atelier, aux stations et dans un bureau.

Les mécatroniciens de remontées mécaniques se forment en permanence et échangent avec d'autres entreprises de remontées mécaniques.

##### **Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture**

Le tourisme revêt une grande importance économique en Suisse. Par leur travail, les mécatroniciens de remontées mécaniques contribuent fortement à une mobilité en toute sécurité dans les régions de montagne suisses. Ils veillent à préserver la nature et recherchent l'équilibre optimal entre les activités touris-

tiques en région de montagne et les exigences de protection de l'environnement. De plus, les mécatroniciens de remontées mécaniques utilisent les substances et matériaux de façon adéquate et économe. Enfin, ils garantissent l'élimination et le recyclage des déchets et du matériel usagé dans le respect de l'environnement.

### **Culture générale**

L'enseignement de la culture générale vise à transmettre des compétences de base servant à l'orientation dans la vie personnelle et dans la société ainsi qu'à relever des défis personnels et professionnels.

### 3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles →					
a	Exploitation normale de l'installation	a1: observer la situation météorologique actuelle et le danger d'avalanche, et prendre les mesures nécessaires	a2: vérifier et documenter le fonctionnement de l'installation	a3: mettre l'installation en service	a4: instruire les collaborateurs à l'exploitation sûre des installations	a5: tenir des conversations simples dans une deuxième langue nationale ou en anglais avec les clients de langue étrangère	a6: transporter des clients
		a7: transporter des marchandises	a8: mettre l'installation hors service				
b	Action lors de dérangements	b1: remédier aux dérangements de l'installation	b2: circuler avec l'entraînement auxiliaire, l'entraînement de secours ou le pontage	b3: évacuer des personnes et des animaux	b4: prendre des mesures en cas d'incendie ou d'accident		
c	Inspection de l'installation	c1: contrôler les câbles et documenter leur état	c2: contrôler les véhicules et documenter leur état	c3: contrôler les stations et documenter leur état	c4: contrôler la ligne et documenter son état	c5: contrôler les dispositifs électriques et documenter leur état	c6: contrôler les constructions et documenter leur état
d	Maintenance et mise a niveau de l'installation	d1: planifier le déroulement de la journée et l'affectation du travail	d2: assurer la maintenance des câbles	d3: assurer la maintenance des véhicules	d4: assurer la maintenance des stations	d5: assurer la maintenance de la ligne	d6: assurer la maintenance des dispositifs électriques
e	Exécution de travaux d'atelier	e1: planifier des travaux d'atelier	e2: réaliser des outils d'aide et des constructions pour l'infrastructure des installations	e3: assurer la maintenance des petits appareils, des machines et des outils pour l'infrastructure des installations	e4: entreposer, séparer et éliminer les matériaux de manière adéquate		

### 3.3 Niveau d'exigence de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

## 4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

<p><b>Domaine de compétences opérationnelles a: exploitation normale de l'installation</b></p> <p>L'exploitation normale de l'installation joue un rôle important dans le quotidien professionnel des mécaniciens de remontées mécaniques.</p> <p>Dans leur travail quotidien, les mécaniciens de remontées mécaniques collectent des informations quant à la situation météorologique actuelle et au danger d'avalanche, vérifient le fonctionnement des installations, les mettent en service et hors service, et transportent des clients et des marchandises. En cas de besoin, ils instruisent les nouveaux collaborateurs quant à l'exploitation sûre des installations et mènent des conversations simples dans une deuxième langue nationale ou en anglais avec les clients de langue étrangère.</p>		
<p><b>Compétence opérationnelle a1:</b> observer la situation météorologique actuelle et le danger d'avalanche, et prendre les mesures nécessaires</p> <p>Les mécaniciens de remontées mécaniques s'informent de la situation météorologique actuelle et du danger d'avalanche; ils appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates.</p> <p>Ils s'informent à travers différents canaux de la situation météorologique actuelle et des prévisions. Ils obtiennent les informations relatives au danger d'avalanche de manière interne ou à travers différents canaux. Sur la base de ces informations et en concertation avec leur supérieur, ils appliquent les mesures appropriées (p. ex. course ralentie ou arrêt de l'exploitation par fort vent) et les documentent si nécessaire.</p> <p>L'évaluation de la situation météorologique peut être faite aussi bien sur l'installation que pendant la course en recourant aux moyens à disposition.</p>		
<p><b>Objectifs évaluateurs entreprise</b></p>	<p><b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b></p>	<p><b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b></p>
<p>a1.1 Sur la base des informations disponibles quant à la situation météorologique et à son évolution, ils identifient les dangers et les mesures nécessaires pour l'exploitation. (C 4)</p>	<p>a1.1 Ils interprètent les informations disponibles quant à la situation météorologique et à son évolution. (C 4)</p>	<p>a1.1 Ils décrivent la situation météorologique actuelle. (C 2)</p>
<p>a1.2 Ils documentent la situation météorologique actuelle et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates. (C 3)</p>	<p>a1.2 Ils documentent les différentes situations météorologiques et décrivent les mesures nécessaires dans chaque situation. (C 2)</p>	
<p>a1.3 Sur la base des informations disponibles quant au danger d'avalanche, ils identifient les dangers et les mesures nécessaires pour l'exploitation et</p>	<p>a1.3 Ils interprètent la situation en matière d'avalanches sur la base des informations disponibles en tenant compte des</p>	<p>a1.3 Ils décrivent les processus fondamentaux de la formation d'avalanches.</p>

leur propre travail. (C 4)	aspects relatifs à la sécurité. (C 4)	(C 2)
-------------------------------	--	-------

**Compétence opérationnelle a2:** vérifier et documenter le fonctionnement de l'installation

Les mécaniciens de remontées mécaniques vérifient le fonctionnement de l'installation sur la base d'examens effectués à des intervalles réguliers.

Ils déterminent l'état effectif des installations à travers des examens et le comparent à l'état théorique. Afin d'examiner l'état effectif, ils utilisent des listes de contrôle. Ils documentent les résultats directement dans la liste de contrôle. Si nécessaire, ils appliquent les mesures adéquates et les consignent également dans la liste de contrôle.

L'examen s'effectue sur l'ensemble de l'installation.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
a2.1 En tenant compte des aspects liés à la sécurité, ils effectuent les contrôles de fonctionnement des dispositifs électriques de leur installation de remontées mécaniques. (C 3)	a2.1 Ils expliquent l'importance des contrôles de fonctionnement des dispositifs électriques d'installations de remontées mécaniques et l'application correcte des instructions d'utilisation du fabricant. (C 2)	a2.1 En tenant compte des aspects liés à la sécurité, ils effectuent les contrôles de fonctionnement des dispositifs électriques d'installations de remontées mécaniques. (C 3)
a2.2 Ils documentent les résultats des contrôles de fonctionnement des dispositifs électriques et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates. (C 3)	a2.2 Ils documentent les résultats des contrôles de fonctionnement des dispositifs électriques et décrivent les mesures nécessaires. (C 2)	a2.2 Ils documentent les résultats des contrôles de fonctionnement des dispositifs électriques et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates. (C 3)
a2.3 En tenant compte des aspects liés à la sécurité, ils effectuent les contrôles de fonctionnement des dispositifs mécaniques de leur installation de remontées mécaniques. (C 3)	a2.3 Ils expliquent l'importance des contrôles de fonctionnement des dispositifs mécaniques d'installations de remontées mécaniques et l'application correcte des instructions d'utilisation du fabricant. (C 2)	a2.3 En tenant compte des aspects liés à la sécurité, ils effectuent les contrôles de fonctionnement des dispositifs mécaniques d'installations de remontées mécaniques. (C 3)
a2.4 Ils documentent les résultats des contrôles de fonctionnement des dispositifs mécaniques et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates. (C 3)	a2.4 Ils documentent les résultats des contrôles de fonctionnement des dispositifs mécaniques et décrivent les mesures nécessaires. (C 2)	a2.4 Ils documentent les résultats des contrôles de fonctionnement des dispositifs mécaniques et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates. (C 3)

**Compétence opérationnelle a3: mettre l'installation en service**

Les mécaniciens de remontées mécaniques mettent quotidiennement l'installation en service conformément aux listes de contrôle.

Ils vérifient à l'aide des listes de contrôle si les barrières, les panneaux d'information, etc., sont placés au bon endroit. Avant le début de l'exploitation, ils effectuent chaque jour une course de service et une inspection technique. Dans des situations exceptionnelles (minages d'avalanches, préparation des pistes, etc.), les mécaniciens de remontées mécaniques se concertent avec leur supérieur avant de mettre l'installation en service.

Lors de la mise en service, ils respectent les listes de contrôle et les prescriptions de sécurité en vigueur.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a3.1 Ils préparent les stations de manière adéquate et dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 3)	a3.1 Ils expliquent comment préparer les stations de manière adéquate et dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 2)	a3.1 Ils préparent les stations de manière adéquate et dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 3)
a3.2 Dans le respect des aspects relatifs à la sécurité, ils effectuent une course de service et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates. (C 3)	a3.2 Ils expliquent comment effectuer une course de service et quelles mesures doivent être appliquées le cas échéant. (C 2)	a3.2 Dans le respect des aspects relatifs à la sécurité, ils effectuent une course de service et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates. (C 3)
a3.3 Ils mettent en service différents systèmes d'installations conformément aux listes de contrôle et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)	a3.3 Sur la base des listes de contrôle, ils expliquent la mise en service de différents systèmes d'installations. (C 2)	a3.3 Ils mettent en service différents systèmes d'installations conformément aux listes de contrôle et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)
a3.4 Ils documentent la mise en service dans la liste de contrôle. (C 3)	a3.4 Ils expliquent la documentation de la mise en service conformément à la liste de contrôle. (C 2)	a3.4 Ils documentent la mise en service dans la liste de contrôle. (C 3)
a3.5 Ils mettent les installations en service en tenant compte de l'efficacité énergétique et des pics de performance. (C 3)	a3.5 Ils expliquent comment une installation peut être mise en service efficacement d'un point de vue énergétique. (C 2)	a3.5 Ils mettent différents systèmes d'installations en service conformément aux listes de contrôle et en tenant compte de l'efficacité énergétique et des pics de performance. (C 3)

**Compétence opérationnelle a4: instruire les collaborateurs à l'exploitation sûre des installations**

Sur mandat du chef technique et sur la base du règlement et des instructions d'exploitation, les mécaniciens de remontées mécaniques donnent des instructions quant à l'exploitation sûre des installa-

tions.

Afin d'instruire les collaborateurs, ils disposent de différents moyens d'aide tels que le règlement, les convention d'utilisation et les instructions d'exploitation, ainsi que des listes de contrôle. Leur expérience personnelle joue un rôle important dans l'instruction des collaborateurs.

L'instruction des collaborateurs s'effectue sur l'ensemble de l'installation.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>a4.1 Sur la base des prescriptions et des instructions d'exploitation ainsi que de la liste de contrôle, ils instruisent les collaborateurs à une exécution des travaux conforme aux prescriptions et à l'exploitation. (C 3)</p>	<p>a4.1 Ils expliquent les prescriptions et les instructions d'exploitation de l'installation. (C 2)</p>	
<p>a4.2 Ils montrent aux collaborateurs les mesures qu'ils doivent prendre dans des situations exceptionnelles. (C 3)</p>	<p>a4.2 Ils expliquent les mesures que d'autres collaborateurs doivent prendre dans des situations exceptionnelles. (C 2)</p>	
<p>a4.3 Ils expliquent aux collaborateurs les aspects relatifs à la sécurité au travail dont il faut tenir compte. (C 2)</p>	<p>a4.3 Ils expliquent les aspects relatifs à la sécurité au travail dont il faut tenir compte. (C 2)</p>	
<p>a4.4 Ils expliquent aux collaborateurs les aspects relatifs à la protection de la santé dont il faut tenir compte. (C 2)</p>	<p>a4.4 Ils expliquent les aspects relatifs à la protection de la santé dont il faut tenir compte. (C 2)</p>	
<p>a4.5 Ils expliquent aux collaborateurs les aspects relatifs à la protection contre les incendies dont il faut tenir compte. (C 2)</p>	<p>a4.5 Ils expliquent les aspects relatifs à la protection contre les incendies dont il faut tenir compte. (C 2)</p>	

**Compétence opérationnelle a5:** tenir des conversations simples dans une deuxième langue nationale ou en anglais avec les clients de langue étrangère

En cas de besoin, les mécaniciens de remontées mécaniques transmettent des informations relatives à la météo, à l'offre touristique et à d'éventuels dangers aux clients de langue étrangère dans une deuxième langue nationale ou en anglais.

Ils sont disponibles pour les clients de langue étrangère sur l'ensemble du domaine de la destination touristique.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a5.1 Ils mènent des conversations simples dans une deuxième langue nationale. (C 3)		
a5.2 Ils mènent des conversations simples en anglais. (C 3)	a5.2 Ils mènent des conversations simples en anglais. (C 3)	
<p><b>Compétence opérationnelle a6: transporter des clients</b></p> <p>Les mécaniciens de remontées mécaniques encadrent et surveillent les clients lors de l'utilisation des installations.</p> <p>Ils saluent les clients, contrôlent les billets et donnent si nécessaire des informations relatives à la météo, à l'offre touristique et à d'éventuels dangers. En cas de besoin, ils aident les clients à monter et à descendre des véhicules. Lorsqu'ils encadrent la clientèle, ils s'efforcent en permanence de se montrer cordiaux et corrects.</p> <p>L'encadrement de la clientèle a principalement lieu dans l'installation. Dans ce cadre, les mécaniciens de remontées mécaniques respectent les prescriptions internes de l'entreprise et les dispositions légales en matière de transport et de sécurité.</p>		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a6.1 Ils servent les clients dans le respect de l'orientation clientèle. (C 3)	a6.1 Ils expliquent l'importance de l'orientation clientèle dans une entreprise de prestations. (C 2)	
a6.2 En cas de besoin, ils renseignent les clients quant à l'offre touristique. (C 2)	a6.2 Ils expliquent l'offre touristique de différents domaines de remontées mécaniques. (C 2)	
a6.3 Ils veillent à la sécurité des clients et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates. (C 3)	a6.3 Ils expliquent les aspects liés à la sécurité qui doivent être respectés lors du transport des clients. (C 2)	

**Compétence opérationnelle a7: transporter des marchandises**

Les mécaniciens de remontées mécaniques transportent différentes marchandises pour des restaurants, des privés ou pour leurs propres besoins.

Ils s'informent quant à la marchandise à transporter et assurent correctement le chargement avant le transport. Pour le transport des marchandises, les mécaniciens de remontées mécaniques respectent les prescriptions et les instructions internes de l'entreprise. Pour les transports spéciaux comme les marchandises dangereuses ou les objets particulièrement longs, ils consultent leur supérieur. Ils documentent le transport des différentes marchandises afin de permettre la refacturation aux tiers et

d'assurer la traçabilité du transport de marchandises dangereuses.		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
a7.1 Ils assurent les chargements conformément aux prescriptions. (C 3)	a7.1 Ils décrivent les prescriptions à respecter pour l'assurage de chargements. (C 2)	a7.1 Ils assurent les chargements conformément aux prescriptions. (C 3)
a7.2 Ils transportent les marchandises dangereuses dans le respect des prescriptions légales. (C 3)	a7.2 Ils décrivent les prescriptions à respecter pour le transport de marchandises dangereuses. (C 2)	
a7.3 Ils contrôlent les livraisons et respectent les prescriptions légales relatives au transport et à l'entreposage de marchandises. (C 3)	a7.3 Ils décrivent le contenu et l'importance de bons de livraison ainsi que les prescriptions légales relatives au transport et à l'entreposage de marchandises. (C 2)	

<p><b>Compétence opérationnelle a8:</b> mettre l'installation hors service</p> <p>Les mécatroniciens de remontées mécaniques mettent quotidiennement l'installation hors service conformément aux listes de contrôle.</p> <p>Ils garantissent que plus personne ne se trouve sur le parcours ni dans les stations. Ils font en sorte qu'aucun client ne pénètre plus dans l'installation et procèdent aux travaux de fermeture conformément aux prescriptions d'exploitation.</p> <p>Lors de la mise hors service de l'installation, ils respectent les listes de contrôle et les prescriptions de sécurité en vigueur.</p>		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
a8.1 Ils garantissent que plus personne ne se trouve sur le parcours ni dans les stations. (C 3)		
a8.2 Ils préparent les stations de manière adéquate et dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 3)	a8.2 Ils expliquent comment préparer les stations de manière adéquate et dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 2)	a8.2 Ils préparent les stations de manière adéquate et dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 3)
a8.3 Ils mettent hors service différents systèmes d'installations conformément aux listes de contrôle et dans le	a8.3 Ils expliquent la mise hors service de différents systèmes d'installations.	

respect des prescriptions de sécurité. (C 3)	(C 2)	
a8.4 Ils mettent les installations hors service en tenant compte de l'efficacité énergétique. (C 3)	a8.4 Ils expliquent comment une installation peut être mise hors service efficacement d'un point de vue énergétique. (C 2)	a8.4 Ils mettent différents systèmes d'installations hors service conformément aux listes de contrôle et tenant compte de l'efficacité énergétique. (C 3)

### Domaine de compétences opérationnelles b: action lors de dérangements

En cas de dérangement, d'incendie ou d'accident lors de l'exploitation de l'installation, les mécatroniciens de remontées mécaniques appliquent les mesures adéquates, le cas échéant en concertation avec le chef technique.

Ils éliminent si possible le dérangement ou font circuler l'installation avec l'entraînement auxiliaire ou de secours, et/ou pontage, afin de la vider. En cas de besoin, ils évacuent des personnes.

#### Compétence opérationnelle b1: remédier aux dérangements de l'installation

Les mécatroniciens de remontées mécaniques identifient le dérangement survenu et y remédient si possible.

En cas de dérangement, ils se rendent eux-mêmes sur l'installation ou apportent leur soutien à distance. Ils informent les clients quant au dérangement et consultent le chef technique. Les mécatroniciens de remontées mécaniques procèdent de manière systématique lors de la recherche de la cause du dérangement. Ils déterminent s'il s'agit d'un problème électrique, hydraulique ou mécanique. Si le problème peut être résolu dans le laps de temps prévu par le plan d'évacuation, ils y remédient. Si ce n'est pas le cas, une évacuation est organisée par le chef technique. Les mécatroniciens de remontées mécaniques documentent le dérangement.

L'élimination du dérangement s'effectue dans le respect de sa propre sécurité, de celle de ses collaborateurs et de celle des clients.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b1.1 Ils analysent le dérangement et déterminent s'il s'agit d'un problème électrique, hydraulique ou mécanique. (C 5)	b1.1 Ils analysent des dérangements fictifs et déterminent s'il s'agit d'un problème électrique, hydraulique ou mécanique. (C 5)	b1.1 Ils analysent des dérangements simulés et déterminent s'il s'agit d'un problème électrique, hydraulique ou mécanique. (C 5)
b1.2 Ils mettent en oeuvre des mesures pour remédier au dérangement sur des installations électriques, hydrauliques et mécaniques. (C 3)	b1.2 Ils proposent des mesures pour remédier aux dérangements fictifs sur des installations électriques, hydrauliques et mécaniques. (C 2)	b1.2 Ils mettent en oeuvre des mesures pour remédier aux dérangements simulés sur des installations électriques, hydrauliques et mécaniques. (C 3)
b1.3 Ils informent les clients et les autres parties concernées quant au dérangement.	b1.3 Ils décrivent les informations qui doivent être données aux clients et aux autres parties	

(C 3)	concernées en cas de dérangement. (C 2)	
b1.4 Ils documentent le dérangement résolu. (C 3)		b1.4 Ils documentent le dérangement résolu simulé. (C 3)

**Compétence opérationnelle b2:** circuler avec l'entraînement auxiliaire, l'entraînement de secours ou le pontage

En concertation avec leur supérieur, les mécaniciens de remontées mécaniques procèdent à la course destinée à vider l'installation avec un pontage ou à la circulation avec l'entraînement de secours.

Ils procèdent à la course avec l'entraînement de secours ou pontage conformément aux listes de contrôle internes et documentent l'incident.

Ils prennent les mesures afin de surveiller les parties de l'installation pontées.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b2.1 Ils utilisent l'entraînement auxiliaire ou de secours conformément aux instructions de service. (C 3)	b2.1 Ils expliquent le fonctionnement de l'entraînement auxiliaire ou de secours à l'aide des instructions de service. (C 2)	b2.1 Ils utilisent l'entraînement auxiliaire ou de secours conformément aux instructions de service. (C 3)
b2.2 En consultation avec leur supérieur et conformément aux instructions d'exploitation, ils utilisent l'installation en état de pontage. (C 3)	b2.2 Ils expliquent le fonctionnement de l'installation en état de pontage sur la base des instructions d'exploitation. (C 2)	b2.2 En consultation avec leur supérieur et conformément aux instructions d'exploitation, ils utilisent l'installation en état de pontage. (C 3)

**Compétence opérationnelle b3:** évacuer des personnes et des animaux

En situation d'urgence, les mécaniciens de remontées mécaniques évacuent des personnes et des animaux des véhicules.

Sur mandat du chef technique, ils procèdent à l'évacuation de personnes et d'animaux sur différentes parties du parcours, soit en tant que personnel au sol, soit en intervenant depuis le câble. Dans ce cadre, ils utilisent l'équipement d'évacuation conformément aux prescriptions de sécurité.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b3.1 Ils participent à l'évacuation de personnes et d'animaux selon le concept et le plan d'évacuation et respectent les prescriptions de sécurité.	b3.1 Ils expliquent l'importance d'un concept et d'un plan d'évacuation et décrivent les prescriptions de sécurité. (C 2)	b3.1 Ils participent à l'évacuation de personnes et d'animaux selon le concept et le plan d'évacuation et respectent les prescriptions de sécurité.

(C 3)		(C 3)
b3.2 Ils recourent à un mode d'évacuation adapté à la situation et utilisent des dispositifs et instruments d'évacuation adéquats dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)	b3.2 Ils décrivent les différents modes d'évacuation et le fonctionnement des dispositifs et instruments d'évacuation courants. (C 2)	b3.2 Dans le respect des prescriptions de sécurité, ils recourent à différents modes, dispositifs et instruments d'évacuation. (C 3)
b3.3 Ils établissent le procès-verbal d'évacuation. (C 3)	b3.3 Ils expliquent l'importance du procès-verbal d'évacuation. (C 3)	

**Compétence opérationnelle b4:** prendre des mesures en cas d'incendie ou d'accident

En cas de départ d'incendie ou d'accident, les mécaniciens de remontées mécaniques prennent les mesures immédiates nécessaires et apportent leur aide. Dans ce cadre, ils respectent les prescriptions relatives à la santé et à la sécurité.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
b4.1 En cas d'incendie, ils se comportent de façon correcte et utilisent les moyens d'extinction de manière adéquate. (C 3)	b4.1 Ils expliquent l'importance de la protection contre les incendies et le comportement en cas de départ d'incendie. (C 2)	b4.1 Ils appliquent correctement les mesures de protection contre les incendies et utilisent correctement les moyens d'extinction. (C 3)
b4.2 En cas d'accident avec des marchandises dangereuses pour l'environnement, ils prennent les mesures immédiates nécessaires conformément aux prescriptions d'exploitation. (C 3)	b4.2 Ils expliquent les dangers et les conséquences environnementales possibles liés à la manipulation inadaptée de marchandises dangereuses. (C 2)	
b4.3 Ils participent au sauvetage avalanche. (C 3)	b4.3 Ils expliquent le déroulement d'un sauvetage avalanche. (C 2)	b4.3 Ils participent au sauvetage avalanche. (C 3)
b4.4 En cas de besoin, ils apportent les premiers secours à des personnes. (C 3)	b4.4 Ils expliquent les mesures de premiers secours adéquates. (C 2)	b4.4 En cas de besoin, ils apportent les premiers secours à des personnes. (C 3)

<p><b>Domaine de compétences opérationnelles c: inspection de l'installation</b></p> <p>La sécurité lors de l'exploitation d'une installation est primordiale, raison pour laquelle son inspection régulière tient une place importante dans le quotidien professionnel des mécaniciens de remontées mécaniques.</p> <p>Ces derniers contrôlent et documentent régulièrement l'état des câbles, des véhicules, des stations, du parcours et des ouvrages. Ils collectent et documentent également les valeurs de mesure des dispositifs électriques à des intervalles réguliers.</p>		
<p><b>Compétence opérationnelle c1: contrôler les câbles et documenter leur état</b></p> <p>Les mécaniciens de remontées mécaniques procèdent à un contrôle visuel des câbles avec l'aide d'autres collaborateurs.</p> <p>Ils vérifient et documentent l'état des câbles et informent le chef technique en cas d'irrégularités.</p> <p>Le contrôle de l'état des câbles s'effectue en dehors des heures d'exploitation.</p>		
<p><b>Objectifs évaluateurs entreprise</b></p>	<p><b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b></p>	<p><b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b></p>
<p>c1.1 Ils appliquent des méthodes de contrôle visuel des câbles et participent à des contrôles effectués au moyen d'autres méthodes. (C 3)</p>	<p>c1.1 Ils distinguent différentes méthodes de contrôle des câbles et leurs domaines d'application. (C 3)</p>	<p>c1.1 Ils appliquent des méthodes de contrôle visuel des câbles et participent à des contrôles effectués au moyen d'autres méthodes. (C 3)</p>
<p>c1.2 Ils mesurent et contrôlent l'état de câbles, d'attaches d'extrémités et d'épissures. (C 3)</p>	<p>c1.2 Ils décrivent la structure de câbles, d'attaches d'extrémités et d'épissures. (C 2)</p>	<p>c1.2 Ils mesurent et contrôlent l'état de câbles, d'attaches d'extrémités et d'épissures. (C 3)</p>
<p>c1.3 Ils annoncent les irrégularités au chef technique. (C 3)</p>		
<p>c1.4 Ils documentent l'état des câbles. (C 3)</p>		<p>c1.4 Ils documentent l'état des câbles. (C 3)</p>

<p><b>Compétence opérationnelle c2: contrôler les véhicules et documenter leur état</b></p> <p>Les mécaniciens de remontées mécaniques vérifient le fonctionnement et l'état des véhicules lors de contrôles effectués à intervalles réguliers.</p> <p>Ils déterminent l'état effectif à travers des examens et le comparent à l'état théorique. Afin d'examiner l'état effectif, ils utilisent des listes de contrôle. Ils documentent les résultats directement dans la liste de contrôle. Si nécessaire, ils appliquent les mesures adéquates et les consignent également dans la liste de contrôle.</p> <p>Le contrôle s'effectue soit dans les stations, soit à l'atelier.</p>
---

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c2.1 Ils contrôlent l'état des véhicules conformément à la liste de contrôle. (C 3)	c2.1 A l'aide de listes de contrôle, ils expliquent la procédure de contrôle de l'état des véhicules. (C 2)	c2.1 Ils contrôlent l'état des véhicules conformément à la liste de contrôle. (C 3)
c2.2 Ils documentent l'état des véhicules. (C 3)	c2.2 Ils documentent l'état des véhicules. (C 3)	c2.2 Ils documentent l'état des véhicules. (C 3)

**Compétence opérationnelle c3:** contrôler les stations et documenter leur état

Les mécaniciens de remontées mécaniques vérifient le fonctionnement des dispositifs de station lors de contrôles effectués à intervalles réguliers.

Ils déterminent l'état effectif à travers des examens et le comparent à l'état théorique. Afin d'examiner l'état effectif, ils utilisent des listes de contrôle. Ils documentent les résultats directement dans la liste de contrôle. Si nécessaire, ils appliquent les mesures adéquates et les consignent également dans la liste de contrôle.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c3.1 Ils contrôlent l'état des stations conformément à la liste de contrôle. (C 3)	c3.1 A l'aide de listes de contrôle, ils expliquent la procédure de contrôle de l'état des stations. (C 2)	c3.1 Ils contrôlent l'état des stations conformément à la liste de contrôle. (C 3)
c3.2 Ils documentent l'état des stations. (C 3)	c3.2 Ils documentent l'état des stations. (C 3)	c3.2 Ils documentent l'état des stations. (C 3)

**Compétence opérationnelle c4:** contrôler la ligne et documenter son état

Les mécaniciens de remontées mécaniques contrôlent le parcours à l'aide de différents documents de maintenance et consignent ce contrôle.

Avec l'aide d'autres collaborateurs, ils contrôlent l'état et la fonctionnalité de l'équipement de ligne. Ce faisant, ils prennent garde à leur sécurité et à celle de leurs collaborateurs. Ils tiennent compte des intempéries. Les mécaniciens de remontées mécaniques sont en contact radio permanent avec les machinistes lors du contrôle du parcours ou avec un système de télécommande assurant la sécurité des personnels. Ils consignent les résultats du contrôle directement dans la liste de contrôle. En cas de besoin, ils appliquent les mesures de réparation adéquates, lesquelles doivent également être documentées.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c4.1 Ils contrôlent l'état du par-	c4.1 A l'aide de listes de con-	c4.1 Ils contrôlent l'état du par-

cours conformément à la liste de contrôle. (C 3)	trôle, ils expliquent la procédure de contrôle de l'état du parcours. (C 2)	cours conformément à la liste de contrôle. (C 3)
c4.2 Ils documentent l'état du parcours. (C 3)	c4.2 Ils documentent l'état du parcours. (C 3)	c4.2 Ils documentent l'état du parcours. (C 3)

**Compétence opérationnelle c5:** contrôler les dispositifs électriques et documenter leur état

Les mécaniciens de remontées mécaniques effectuent des contrôles et des mesures sur les dispositifs électriques.

Ils effectuent un contrôle visuel des dispositifs électriques. Ils comparent les valeurs mesurées avec les valeurs théoriques et, en cas d'écart, prennent les mesures nécessaires afin de rétablir les valeurs théoriques.

Ils appliquent les prescriptions de sécurité durant le travail sur les dispositifs électriques.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c5.1 Ils contrôlent l'état des dispositifs électriques conformément à la liste de contrôle et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)	c5.1 A l'aide de listes de contrôle, ils expliquent la procédure de contrôle de l'état des dispositifs électriques. (C 2)	c5.1 Ils contrôlent l'état des dispositifs électriques conformément à la liste de contrôle et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)
c5.2 Conformément à la liste de contrôle et dans le respect des prescriptions de sécurité, ils prennent les valeurs de mesure des dispositifs électriques. (C 3)	c5.2 A l'aide de listes de contrôle, ils expliquent la procédure de contrôle de l'état des dispositifs électriques. (C 2)	c5.2 Conformément à la liste de contrôle et dans le respect des prescriptions de sécurité, ils prennent les valeurs de mesure des dispositifs électriques. (C 3)
c5.3 Ils inscrivent les valeurs mesurées dans la liste de contrôle et appliquent les mesures adéquates si nécessaire. (C 3)	c5.3 Ils inscrivent les valeurs mesurées dans la liste de contrôle et décrivent les mesures nécessaires. (C 3)	c5.3 Ils inscrivent les valeurs mesurées dans la liste de contrôle et appliquent les mesures adéquates si nécessaire. (C 3)

**Compétence opérationnelle c6:** contrôler les constructions et documenter leur état

Les mécaniciens de remontées mécaniques vérifient l'état des ouvrages lors de contrôles effectués à intervalles réguliers.

Ils déterminent l'état effectif à travers des examens et le comparent à l'état théorique. Afin d'examiner l'état effectif, ils utilisent des listes de contrôle. Ils documentent les résultats directement dans la liste de contrôle. Si nécessaire, ils appliquent les mesures adéquates et les consignent également dans la liste de contrôle.

Le contrôle s'effectue sur l'ensemble de l'installation.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
c6.1 Ils contrôlent l'état des ouvrages conformément à la liste de contrôle. (C 3)	c6.1 A l'aide de listes de contrôle, ils expliquent la procédure de contrôle de l'état des ouvrages. (C 2)	
	c6.2 Ils expliquent les propriétés et les spécificités des matériaux couramment utilisés dans la construction d'installations de remontées mécaniques. (C 2)	
c6.3 Ils documentent l'état des ouvrages. (C 3)	c6.3 Ils documentent l'état des ouvrages à l'aide d'exemples de cas. (C 3)	c6.3 Ils documentent l'état des ouvrages. (C 3)

**Domaine de compétences opérationnelles d: maintenance et mise à niveau de l'installation**

Les mécaniciens de remontées mécaniques assurent la maintenance des différents éléments de l'installation à des intervalles de temps prescrits et les réparent. Indépendamment des intervalles de temps prescrits, la maintenance et la réparation d'éléments de l'installation doivent également être effectuées en cas de lacunes.

Les mécaniciens de remontées mécaniques planifient le déroulement de la journée et l'affectation du travail pour la maintenance et la réparation des installations; ils entretiennent les câbles, les véhicules, les stations, le parcours et les dispositifs électriques.

**Compétence opérationnelle d1: planifier le déroulement de la journée et l'affectation du travail**

Les mécaniciens de remontées mécaniques planifient l'affectation du travail et le déroulement de la journée pour eux-mêmes et pour d'autres collaborateurs.

Ils obtiennent de leurs supérieurs les instructions pour les travaux à effectuer. En fonction du travail, ils planifient le déroulement des travaux conformément aux délais et les ressources, puis donnent des instructions aux collaborateurs.

Dans le cadre de la planification de l'affectation du travail, ils tiennent compte de l'accès aux lieux, des conditions météorologiques et des outils nécessaires. Ils font en sorte d'affecter les collaborateurs conformément à leur compétences et respectent les dispositions de sécurité.

Les mécaniciens de remontées mécaniques établissent un rapport de leurs travaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d1.1 Sur la base des mandats de leur supérieur, ils organisent le déroulement journalier et l'affectation du travail pour eux-mêmes et pour d'autres collaborateurs. (C 3)	d1.1 Sur la base de mandats fictifs, ils organisent le déroulement journalier et l'affectation du travail pour eux-mêmes et pour d'autres collaborateurs. (C 3)	d1.1 Sur la base des mandats de leur supérieur, ils organisent le déroulement journalier et l'affectation du travail pour eux-mêmes et pour d'autres collaborateurs. (C 3)
d1.2 Ils établissent des rapports de travail corrects et pertinents pour leurs propres affectations de travail. (C 3)	d1.2 Ils expliquent le sens, le but et les principaux instruments des rapports de travail. (C 2)	

**Compétence opérationnelle d2: assurer la maintenance des câbles**

Avec l'aide d'autres collaborateurs, les mécaniciens de remontées mécaniques nettoient et graissent des câbles de différents types selon les prescriptions du fabricant ou de l'exploitant. Dans ce cadre, ils respectent les instructions d'exploitation et les prescriptions de sécurité.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d2.1 Ils nettoient différents types de câbles. (C 3)	d2.1 Ils attribuent les appareils et produits d'entretien des câbles aux différents types de câbles selon leurs caractéris-	d2.1 Ils nettoient différents types de câbles. (C 3)

	tiques. (C 2)	
d2.2 Ils graissent différents types de câbles. (C 3)	d2.2 Ils attribuent les produits de graissage des câbles aux différents types de câbles selon leurs caractéristiques. (C 2)	d2.2 Ils graissent différents types de câbles. (C 3)

**Compétence opérationnelle d3:** assurer la maintenance des véhicules

Les mécaniciens de remontées mécaniques effectuent des travaux de maintenance et de réparation sur les véhicules. A cette fin, ils utilisent les instructions d'exploitation et les prescriptions internes. Ils documentent les travaux de maintenance et de réparation.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d3.1 Ils assurent la maintenance des véhicules conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)	d3.1 Ils expliquent le fonctionnement des véhicules conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	d3.1 Ils assurent la maintenance des véhicules conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)
	d3.2 Ils expliquent le processus de maintenance des véhicules conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	
d3.3 Ils réparent les véhicules conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)	d3.3 Ils expliquent le processus de réparation des véhicules conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	d3.3 Ils réparent les véhicules conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)

**Compétence opérationnelle d4:** assurer la maintenance des stations

Les mécaniciens de remontées mécaniques assurent la maintenance des dispositifs techniques des stations conformément aux dispositions des instructions d'exploitation.

Les mécaniciens de remontées mécaniques assurent la maintenance de l'ensemble des éléments d'une station de remontées mécaniques tels que les moteurs, les roues motrices, les freins, les dispositifs d'entraînement et de tension, la mise au garage, les moteurs à combustion, etc. A cette fin, ils utilisent les instructions d'exploitation et les prescriptions internes. Ils documentent les travaux de maintenance.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises

d4.1 Ils assurent la maintenance des stations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)	d4.1 Ils expliquent le fonctionnement des stations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	d4.1 Ils assurent la maintenance des stations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)
	d4.2 Ils expliquent le processus de maintenance des stations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	
d4.3 Ils réparent les stations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)	d4.3 Ils expliquent le processus de réparation des stations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	d4.3 Ils réparent les stations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)

**Compétence opérationnelle d5:** assurer la maintenance de la ligne

Les mécatroniciens de remontées mécaniques assurent la maintenance et la réparation de différents éléments du parcours tels que les poulies de câble, les balanciers, les sabots de câble, les supports intermédiaires du câble tracteur ou le parcours. A cette fin, ils utilisent les instructions d'exploitation et les prescriptions internes. Ils documentent les travaux de maintenance et de réparation.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
d5.1 Ils assurent la maintenance de la ligne conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)	d5.1 Ils expliquent le fonctionnement de la ligne conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	d5.1 Ils assurent la maintenance de la ligne conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)
	d5.2 Ils expliquent le processus de maintenance de la ligne conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	
d5.3 Ils réparent la ligne conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)	d5.3 Ils expliquent le processus de réparation de la ligne conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	d5.3 Ils réparent la ligne conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)

**Compétence opérationnelle d6:** assurer la maintenance des dispositifs électriques

Les mécaniciens de remontées mécaniques éliminent sur les éléments électriques de l'installation de remontées mécaniques, en cas de besoin et avec l'autorisation de la direction technique, des dérangements et remplacent des composants électriques défectueux.

Ils exécutent sous la conduite d'une personne du métier des travaux de maintenance internes à l'entreprise.

Ils appliquent les prescriptions de sécurité lors de travaux sur les dispositifs électriques et documentent l'ensemble des travaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>d6.1 Ils assurent la maintenance des dispositifs électriques conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation.</p> <p>(C 3)</p>	<p>d6.1 Ils expliquent le fonctionnement des dispositifs électriques conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation.</p> <p>(C 2)</p>	<p>d6.1 Ils assurent la maintenance des dispositifs électriques conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation.</p> <p>(C 3)</p>
	<p>d6.2 Ils expliquent le processus de maintenance des dispositifs électriques conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation.</p> <p>(C 2)</p>	
<p>d6.3 Ils exécutent des petits travaux électriques sous la surveillance d'une personne du métier.</p> <p>(C 3)</p>	<p>d6.3 Ils expliquent le montage et le mode opératoire de différents dispositifs de protection qui sont utilisés dans les installations intérieures.</p> <p>(C 2)</p>	<p>d6.3 Ils exécutent des petits travaux électriques sous la surveillance d'une personne du métier.</p> <p>(C 3)</p>

<p><b>Domaine de compétences opérationnelles e: exécution de travaux d'atelier</b></p> <p>Outre le travail sur l'installation de remontées mécaniques proprement dite, les mécaniciens de remontées mécaniques effectuent également différents travaux en atelier.</p> <p>Ils planifient les travaux d'atelier, réalisent des outils d'aide pour l'infrastructure des installations, entretiennent les petits appareils, les machines et les outils, réalisent des constructions pour l'infrastructure des installations et éliminent les matériaux de manière appropriée.</p>		
<p><b>Compétence opérationnelle e1: planifier des travaux d'atelier</b></p> <p>Les mécaniciens de remontées mécaniques planifient l'exécution des travaux d'atelier selon les instructions. Ils établissent un plan de déroulement et de construction en tenant compte de la disponibilité des machines et des outils. Ils procèdent à l'acquisition du matériel et des moyens auxiliaires nécessaires.</p>		
<p><b>Objectifs évaluateurs entreprise</b></p>	<p><b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b></p>	<p><b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b></p>
<p>e1.1 Ils établissent un plan de déroulement et de construction sur la base d'instructions. (C 3)</p>	<p>e1.1 Ils établissent un plan de déroulement et de construction sur la base d'instructions. (C 3)</p>	<p>e1.1 Ils établissent un plan de déroulement et de construction sur la base d'instructions. (C 3)</p>
	<p>e1.2 Ils interprètent un plan de déroulement et de construction. (C 5)</p>	
<p>e1.3 Ils choisissent le matériel approprié pour les travaux d'atelier et calculent les quantités nécessaires. (C 3)</p>	<p>e1.3 Ils expliquent les caractéristiques des différents matériaux. (C 2)</p>	<p>e1.3 Ils choisissent le matériel approprié pour les travaux d'atelier et calculent les quantités nécessaires. (C 3)</p>
<p>e1.4 Ils choisissent les outils appropriés pour les travaux d'atelier et assurent leur disponibilité. (C 3)</p>	<p>e1.4 Ils expliquent les caractéristiques des différents outils. (C 2)</p>	<p>e1.4 Ils choisissent les outils appropriés pour les travaux d'atelier et assurent leur disponibilité. (C 3)</p>
<p>e1.5 Ils aménagent leur poste de travail de façon adéquate et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)</p>	<p>e1.5 Ils expliquent comment le poste de travail doit être aménagé de façon adéquate et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 2)</p>	<p>e1.5 Ils aménagent leur poste de travail de façon adéquate et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)</p>

<p><b>Compétence opérationnelle e2: réaliser des outils d'aide et des constructions pour l'infrastructure des installations</b></p> <p>Les mécaniciens de remontées mécaniques appliquent différentes techniques de fabrication tels que le tournage, le perçage le sciage, le coupage, l'assemblage, le soudage, le brasage et le collage pour la réalisation d'outils d'aide et de constructions pour l'infrastructure des installations.</p>
---

Dans ce cadre, ils respectent les instructions d'exploitation et les prescriptions de sécurité.		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
e2.1 Ils travaillent les matériaux pour la fabrication d'outils d'aide et de constructions pour l'infrastructure des installations avec les outils appropriés et dans le respect des dispositions de sécurité. (C 3)		e2.1 Ils travaillent les matériaux pour la fabrication d'outils d'aide et de constructions pour l'infrastructure des installations avec les outils appropriés et dans le respect des dispositions de sécurité. (C 3)

<p><b>Compétence opérationnelle e3:</b> assurer la maintenance des petits appareils, des machines et des outils pour l'infrastructure des installations</p> <p>Les mécatroniciens de remontées mécaniques contrôlent les petits appareils, les machines et les outils à intervalles réguliers. Ils les réparent en cas de besoin. Dans ce cadre, ils respectent les instructions d'exploitation et les prescriptions de sécurité.</p>		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
e3.1 Ils assurent la maintenance des petits appareils, des machines et des outils pour l'infrastructure des installations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)	e3.1 Ils expliquent le processus de maintenance des petits appareils, des machines et des outils pour l'infrastructure des installations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	e3.1 Ils assurent la maintenance des petits appareils, des machines et des outils pour l'infrastructure des installations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)
e3.2 Ils réparent les petits appareils, les machines et les outils pour l'infrastructure des installations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)	e3.2 Ils expliquent le processus de réparation des petits appareils, des machines et des outils pour l'infrastructure des installations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 2)	e3.2 Ils réparent les petits appareils, les machines et les outils pour l'infrastructure des installations conformément aux prescriptions légales et aux instructions d'exploitation. (C 3)

<p><b>Compétence opérationnelle e4:</b> entreposer, séparer et éliminer les matériaux de manière adéquate</p> <p>Les mécatroniciens de remontées mécaniques entreposent, séparent et éliminent les matériaux de manière adéquate.</p>		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
e4.1 Ils entreposent les matériaux de manière adéquate.	e4.1 Ils décrivent les prescriptions légales pour l'entreposage	e4.1 Ils entreposent les matériaux de manière adéquate.

(C 3)	de matériaux. (C 2)	(C 3)
e4.2 Ils séparent les matériaux et assurent une élimination appropriée. (C 3)	e4.2 Ils décrivent les prescriptions légales d'élimination de matériaux usagés et l'importance du recyclage. (C 2)	e4.2 Ils séparent les matériaux et assurent une élimination appropriée. (C 3)

## Elaboration

Ce plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se rapporte à l'ordonnance du SEFRI du 25. Juin 2019 sur la formation professionnelle initiale de mécanicienne de remontées mécaniques/mécatronicien de remontées mécaniques avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Le plan de formation s'oriente sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

Bern, le 25. Juin 2019

Remontées Mécaniques Suisses

Le président

Le directeur

Dominique de Buman

Sepp Odermatt

Le SEFRI approuve le plan de formation après examen.

Berne, le 25. Juin 2019

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi  
Vice-directeur, Chef de la division Formation professionnelle et continue

## Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de mécanicienne de remontées mécaniques CFC/mécantronicien de remontées mécaniques CFC	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation ( <a href="http://www.sbfi.admin.ch/bvz/berufe">www.sbfi.admin.ch/bvz/berufe</a> ) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique ( <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html">www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html</a> )
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de mécanicienne de remontées mécaniques CFC/mécantronicien de remontées mécaniques CFC	Remontées Mécaniques Suisses
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Remontées Mécaniques Suisses
Dossier de formation	Remontées Mécaniques Suisses
Rapport de formation	Modèle SDBB   CSFO <a href="http://www.oda.berufsbildung.ch">www.oda.berufsbildung.ch</a> Remontées Mécaniques Suisses
Documentation de la formation en entreprise	Modèle SDBB   CSFO <a href="http://www.oda.berufsbildung.ch">www.oda.berufsbildung.ch</a> Remontées Mécaniques Suisses
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Remontées Mécaniques Suisses
Equipement/gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	Remontées Mécaniques Suisses
Programme de formation pour les cours interentreprises	Remontées Mécaniques Suisses
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	Remontées Mécaniques Suisses
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	Remontées Mécaniques Suisses
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	Remontées Mécaniques Suisses

## Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation de mécanicienne/mécatronicien de remontées mécaniques dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (base: liste de contrôle du SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (expression selon la liste de contrôle du SECO)
3a	Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique Manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de moins de 16 ans,</li> <li>• 19 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de 16 ans à 18 ans non révolus,</li> <li>• 11 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de moins de 16 ans,</li> <li>• 12 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de 16 ans à 18 ans non révolus.</li> </ul>
3c	Travaux s'effectuant régulièrement pendant plus de deux heures par jour <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation,</li> <li>• à hauteur d'épaule ou au-dessus,</li> <li>• en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.</li> </ul>
4c	Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif). Exposition au bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEx de 85 dB (A).
4e	Travaux présentant un danger d'électrisation ou d'électrocution comme les travaux sur des installations à courant fort sous tension.
4g	Travaux avec des agents sous pression (gaz, vapeurs, liquides).
4h	Travaux exposant à des radiations non ionisantes. En font partie les travaux exposant à des rayons ultraviolets à ondes longues (exposition au soleil).
5a	Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion. Travaux impliquant des substances ou des préparations dont les propriétés, comme l'explosivité ou l'inflammabilité, sont source de dangers physiques: <ol style="list-style-type: none"> <li>2. gaz inflammables (H220, H221 – anciennement R12),</li> <li>3. aérosols inflammables (H222 – anciennement R12),</li> <li>4. liquides inflammables (H224, H225 – anciennement R12).</li> </ol>
5b1	Travaux avec des gaz, vapeurs, aérosols et poussières fines qui, associés à l'air, forment un mélange inflammable.
6a	Travaux avec des agents chimiques nocifs. Travaux impliquant une exposition nocive (par inhalation – via les voies respiratoires, par voie cutanée – par la peau ou par voie orale – par la bouche) ou un risque d'accident. Substances et préparations caractérisées comme toxiques par des phrases H spécifiques et/ou caractérisées par les symboles de danger pour la santé (pictogrammes) ci-contre: <div style="text-align: right;">     </div>

<b>6b1</b>	<p>b) Travaux exposant à un risque notable d'intoxication ou d'empoisonnement:</p> <p>1. matériaux, substances ou préparations (en particulier gaz, vapeurs, fumées et poussières) qui présentent une des propriétés mentionnées à la lettre a, comme, vapeurs de goudron, fumées de soudure, poussière de farine et poussière de bois (chêne et hêtre),</p>
<b>8a</b>	<p>Travaux avec des outils de travail dangereux</p> <p>a) Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement</p> <p>1. chariots de manutention avec siège ou poste de pilotage;</p> <p>3. systèmes de transport combinés comprenant notamment des transporteurs à bande ou à chaîne, des élévateurs à godets, des transporteurs suspendus ou à rouleaux; des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculants, des monte-charge spéciaux, des plates-formes de levage ou des gerbeurs;</p> <p>7. dameuses;</p> <p>8. téléphériques de chantiers;</p> <p>9. ponts mobiles;</p> <p>10. installations intérieures ou extérieures de nacelles ou sièges mobiles suspendus librement;</p> <p>12. chemins de fer internes à l'entreprise.</p>
<b>8b</b>	<p>Travaux avec des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégés par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables. Il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.</p>
<b>8c</b>	<p>Travaux sur des machines ou des systèmes dans des conditions de service particulières autres que la maintenance, présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels.</p>
<b>10a</b>	<p>Travaux s'effectuant dans un environnement non sûr</p> <p>a) Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.</p>
<b>10c</b>	<p>c) Travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe</p> <p>2. sur les chantiers,</p> <p>3. entretien de routes dans les zones de circulation,</p> <p>4. installation et entretien du réseau d'eau, de gaz, de courant faible et de courant fort dans les zones de circulation,</p> <p>7. montage (grands chantiers),</p>
<b>12b</b>	<p>Trafic de manœuvre dans l'entreprise.</p>

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Dangers	Chiffres <sup>4</sup>	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise <sup>3</sup>						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquent	Occasionnel
Travail en hauteur (pylônes, stations, tracé et cabines) Travail dans des terrains en pente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• chute</li> <li>• glissade</li> </ul>	10a	<p>△ Utilisation correcte des EPI antichute</p> <p>△ Application des procédures et des méthodes en toute sécurité</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• www.absturzisiko.ch</li> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• FE "La sécurité en s'encordant", Suva <b>44002</b></li> <li>• FE "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• FE "Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis", Suva <b>84045</b> et support pédagogique Suva <b>88823</b></li> <li>• LC "Travaux sur les installations de remontées mécaniques", Suva <b>67187</b></li> <li>• LC "RM et téléskis", Suva <b>67122</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup>	--	--	<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers</li> <li>• prescriptions</li> <li>• mesures</li> <li>• EPIaC</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par un spécialiste</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation EPIaC</li> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• organisation du travail</li> <li>• sauvetage</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>	--
Travailler sur ou à proximité d'une installation de transport à câble Travailler à proximité de pièces en mouvement (sièges, cabines, chariots, ralentisseurs, convoyeur, poulies)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• heurt</li> <li>• happement</li> <li>• pincement</li> <li>• coincement</li> <li>• écrasement</li> <li>• coupures</li> </ul>	8b 8c 10a 10c	<p>△ Travaux à proximité ou sur des RM</p> <p>△ Les dangers spécifiques aux RM</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• DI "Equipements de travail", CFST <b>6512</b></li> <li>• FE "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• FE "Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis", Suva <b>84045</b> et support pédagogique Suva <b>88823</b></li> <li>• LC "Travaux sur les installations de remontées mécaniques", Suva <b>67187</b></li> <li>• LC "Remontées mécaniques et téléskis", Suva <b>67122</b></li> <li>• Module de formation SUVA pour mécanicien RM</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	--	1 <sup>re</sup>	<p><u>Information de base en entreprise et/ou EP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers</li> <li>• organisation du travail</li> <li>• mesures</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par spécialiste</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identification des dangers</li> <li>• mesures de protection</li> <li>• organisation du travail</li> <li>• délimitation des zones de danger</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>	--

<sup>3</sup> Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

<sup>4</sup> Chiffre selon la liste de contrôle du SECO « Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale »

<p>Traitement des aciers par trempé et recuit</p> <p>Assemblage par soudure et brasage</p> <p>Oxycoupage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• explosion</li> <li>• incendie</li> <li>• brûlures</li> <li>• inhalation</li> <li>• irritation des voies respiratoires</li> <li>• irritation des yeux</li> <li>• projection de matière en fusion</li> <li>• éblouissement</li> </ul>	<p><b>4g</b></p> <p><b>4h</b></p> <p><b>5a</b></p> <p><b>5b1</b></p> <p><b>6b1</b></p> <p>△ <b>Manipulation et méthode correcte</b></p> <p>△ <b>Port des EPI (peaux, yeux, voies respiratoires)</b></p> <p>△ <b>Utilisation sécurisée des machines et appareils selon le manuel d'instruction du constructeur</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>DI</b> "Directives concernant la sécurité du travail de brasage à la flamme" ASS <b>712.1</b></li> <li>• <b>DI</b> "Directives concernant la sécurité du travail de l'oxycoupage à la flamme" ASS <b>714.1</b></li> <li>• <b>FE</b> "L'accident n'arrive pas par hasard! Informations concernant la sécurité au travail dans les entreprises de serrurerie, de construction métallique, mécanique, mixtes de ce secteur", CFST <b>6208</b></li> <li>• <b>FE</b> "Coupage et soudage. Protection contre les fumées, poussières, gaz et vapeurs", Suva <b>44053</b></li> <li>• <b>LC</b> "Soudage, coupage, brasage et chauffage (travaux à la flamme)", Suva <b>67103</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup>	--	1 <sup>re</sup>	<p><u>Information de base en entreprise et/ou EP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers</li> <li>• méthodes</li> <li>• mesures</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par formateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• identification des dangers</li> <li>• moyens de protection, également pour les tiers</li> <li>• organisation de la place de travail</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
<p>Manipulation/utilisation de substances nocives (essence, gasoil, peinture, huile, graisse, solvants, antigel, produits anticorrosion, produit pour le ressuage ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• irritation des yeux</li> <li>• irritation des voies respiratoires</li> <li>• irritation des voies respiratoires</li> <li>• intoxication</li> <li>• inhalation de vapeurs</li> <li>• allergies</li> <li>• projection de liquides</li> </ul>	<p><b>5a</b></p> <p><b>5b1</b></p> <p><b>6a</b></p> <p>△ <b>Manipulation correcte des produits</b></p> <p>△ <b>Port des EPI (peaux, yeux, voies respiratoires)</b></p> <p>△ <b>Stockage et évacuation des produits</b></p> <p>△ <b>Ni boire ni manger pendant le travail</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• Directive de l'OFT «Transport de marchandises dangereuses par installations à câbles»</li> <li>• Ordonnance du département fédéral de l'intérieur concernant les mesures techniques pour la prévention des maladies professionnelles provoquées par des substances chimiques, <b>RS 832.321.11</b></li> <li>• <b>FE</b> "Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir", Suva <b>11030</b></li> <li>• <b>FE</b> "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• <b>FE</b> du site <a href="http://www.cheminfo.ch">www.cheminfo.ch</a></li> </ul>	2 <sup>e</sup>	--	2 <sup>e</sup>	<p><u>Information de base en entreprise et/ou EP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dangers / identification des produits</li> <li>• manipulation / utilisation</li> <li>• moyens de protection / aération</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par formateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identification des produits</li> <li>• moyens de protection</li> <li>• stockage</li> <li>• aération</li> <li>• manipulation</li> </ul>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	--
<p>Travailler sur ou aux pieds des structures métalliques (présence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• coupure</li> <li>• piqûre</li> <li>• heurt</li> </ul>	<p>△ <b>Port des EPI (gants, habits, casques, etc)</b></p> <p>△ <b>Accès aux structures métalliques</b></p> <p>△ <b>Identification des dangers</b></p>	1 <sup>re</sup>	--	--	<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identification des dangers</li> </ul>	1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	--

de bavure, arrête vives, chute d'objet, hauteur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• chute</li> </ul>	<p><b>8c</b> <b>10a</b> <b>10c</b> <b>12b</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>DI</b> "Equipements de travail", CFST <b>6512</b></li> <li>• <b>FE</b> "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• <b>FE</b> "Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis", Suva <b>84045</b> et support pédagogique Suva <b>88823</b></li> <li>• <b>LC</b> "Travaux sur les installations de remontées mécaniques", Suva <b>67187</b></li> <li>• <b>LC</b> "Remontées mécaniques et téléskis", Suva <b>67122</b></li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• moyens de protection</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par formateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation des EPI</li> <li>• accès aux structures métalliques</li> </ul>			
<p>Travaux d'usinage et de façonnage (presse, cisaille, plieuse, perceuse, fraiseuse, tour, meuleuse)</p> <p>Utilisation de machines portatives (perceuse et meuleuse)</p> <p>Utilisation d'outils majeurs (burin, scie, marteau, pointeau, chasse, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• heurt</li> <li>• happement</li> <li>• pincement</li> <li>• coincement</li> <li>• écrasement</li> <li>• coupures</li> <li>• projection de matière ou d'objet</li> <li>• bruit</li> </ul>	<p><b>8b</b> <b>8c</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>△ <b>Utilisation sécurisée des machines (manuels d'instruction du constructeur)</b></li> <li>△ <b>EPI spécifique selon machine utilisée</b></li> <li>△ <b>Identification des dangers</b></li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE</b> "Outils à main", Suva <b>44015</b></li> <li>• <b>FE</b> "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• <b>FE</b> "Formation et instruction en entreprise: des outils indispensables pour la sécurité", Suva <b>66109</b></li> <li>• <b>FE</b> "Protection de la peau dans les ateliers", Suva <b>88037</b></li> <li>• <b>LC</b> "Machines à meuler ou tourets à meuler", Suva <b>67037</b></li> <li>• <b>LC</b> "Perceuses à colonne et d'établi", Suva <b>67036</b></li> <li>• <b>LC</b> "Tours conventionnels", Suva <b>67053</b></li> <li>• <b>LC</b> "Machines électriques portatives", Suva <b>67092</b></li> <li>• <b>LC</b> "Presses hydrauliques (desservies manuellement)", Suva <b>67099</b></li> <li>• <b>LC</b> "Presses-plieses", Suva <b>67108</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup> -3 <sup>e</sup>	--	1 <sup>re</sup> -3 <sup>e</sup>	<p><u>Information de base en entreprise et/ou EP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers / exemples</li> <li>• prescriptions</li> <li>• EPI adaptés</li> <li>• autres mesures</li> </ul> <p><u>Instruction de chaque machine in situ en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• instruction de service</li> <li>• faire exercer</li> <li>• contrôler, selon besoin répéter l'instruction.</li> <li>• contrôler l'état des machines / outils</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Travail à proximité de sources de bruit (moteur, entraînement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• bruit</li> </ul>	<p><b>4c</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>△ <b>Charge sonore à chaque poste de travail / niveau sonore / seuil des 85 dB(A)</b></li> <li>△ <b>Port des EPI (protection auditive)</b></li> <li>△ <b>Les dommages auditifs irréversibles</b></li> <li>△ <b>Mesures de lutte contre le bruit</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup>	--	1 <sup>re</sup>	<p><u>Information de base en entreprise et/ou EP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• charge sonore</li> <li>• seuil admissible</li> <li>• EPI adaptés</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>	--

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE</b> "Prévention des surdités professionnelles", Suva <b>1909/1</b></li> <li>• <b>FE</b> "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• <b>FE</b> "Tableau de niveaux sonores: Funiculaires, téléphériques, télésiège et téléskis", Suva <b>86397</b></li> <li>• <b>LC</b> "Bruit au poste de travail", Suva <b>67009</b></li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• autres mesures</li> </ul> <p><u>Instruction in situ en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rendre attentif</li> <li>• signalisation</li> <li>• contrôler, selon besoin répéter l'instruction.</li> </ul>			
Levage et déplacement de charges >15 kg (par ex. essais de frein en charge, révision des trains de galets/balanciers), position défavorable (courbée, inclinée, sur le côté ou en rotation, à hauteur ou par-dessus l'épaule)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• blessures musculaires</li> <li>• blessures dorso-lombaires</li> <li>• pincement</li> <li>• écrasement</li> </ul>	<b>3a</b>	<p>△ <b>Utilisation correcte des moyens de levage et de transport</b></p> <p>△ <b>Manutention des charges et posture correcte</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE</b> " Détermination des dangers: levage et transport manuels de charges" Suva <b>88190</b></li> <li>• <b>FE</b> "Manutention de charges", CFST <b>6245</b></li> <li>• <b>LC</b> "Manutention de charges", Suva <b>67089</b></li> <li>• Porté futé → Suva.ch</li> </ul>	1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup>	--	1 <sup>re</sup> -3 <sup>e</sup>	<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• limite de charge</li> <li>• posture</li> <li>• mesures</li> </ul> <p><u>Instruction in situ en entreprise par un expert reconnu par l'ESTI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• faire exercer</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>	--
Travailler avec des charges répétitives ou une posture défavorable (Maintenance en général)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvais posture et mouvements défavorables</li> <li>• Surcharge de l'appareil locomoteur</li> </ul>	<b>3c</b>	<p>△ <b>Ergonomie sur le lieu de travail</b></p> <p><b>Technique de travail / utilisation des outils</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Configuration ergonomique du poste de travail</li> <li>• Alternier les activités / Pauses de repos</li> <li>• Utilisation d'aides et d'EPI</li> <li>• LC "L'ergonomie. Un facteur de succès pour toutes les entreprises" Suva 44061</li> </ul>	1.	1.		<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Position</li> <li>• Mesures</li> </ul> <p><u>Instruction in situ en entreprise:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer et montrer</li> </ul>	1.		
Mesures électriques Remplacement de composants électriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers électriques</li> <li>• électrisation</li> <li>• brûlures</li> <li>• projection de métal en fusion</li> </ul>	<b>4e</b>	<p>△ <b>Les dangers de l'électricité</b></p> <p>△ <b>Mise hors tension</b></p> <p>△ <b>Port des EPI de protection pour les travaux électriques / outils isolés</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE</b> "L'électricité en toute sécurité", Suva <b>44087</b></li> <li>• <b>FE</b> "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• <b>FE</b> " 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques", Suva <b>84042</b> et support pédagogique Suva <b>88814</b></li> <li>• <b>LC</b> "Electricité sur les chantiers", Suva <b>67081</b></li> </ul>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>	<p><u>Information de base en entreprise et/ou à l'EP et/ou dans les CI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers électriques</li> <li>• EPI "électriques"</li> <li>• outils d'électriciens</li> <li>• règles vitales</li> <li>• mesures de protection</li> </ul> <p><u>Instruction in situ en entreprise ou en laboratoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identification des dangers</li> <li>• signalisation</li> </ul>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	--

							<ul style="list-style-type: none"> <li>expliquer et montrer</li> <li>contrôler, selon besoin répéter l'instruction</li> </ul>			
Procéder à l'évacuation de passagers (exercice)	<ul style="list-style-type: none"> <li>chute</li> <li>coincement</li> <li>coupures</li> <li>brûlures</li> <li>heurter un objet fixe</li> </ul>	<b>8a</b> <b>10a</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation correcte des EPIaC</li> <li>Application des méthodes de façon correcte</li> <li>Se référer au premier point " Travail en hauteur"</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>DI "Equipements de travail", CFST <b>6512</b></li> <li>FE "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>FE "Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis", Suva <b>84045</b> et support pédagogique Suva <b>88823</b></li> <li>LC "Travaux sur les installations de remontées mécaniques", Suva <b>67187</b></li> <li>LC "Remontées mécaniques et téléskis", Suva <b>67122</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup> -3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	--	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information de base en entreprise et dans les IC</li> <li>dangers</li> <li>méthodes</li> <li>EPIaC</li> <li>Instruction in situ par un spécialiste</li> <li>utilisation EPIaC</li> <li>expliquer et montrer</li> <li>déroulement sûr des exercices</li> </ul>	1 <sup>re</sup> -3 <sup>e</sup>	--	--
Maintenance de système sous pression (hydraulique, pneumatique, mécanique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>être heurté par un élément en mouvement (raccord, conduite, élément mécanique)</li> <li>projection d'huile ou d'air sous pression ainsi que de pièces mécaniques</li> <li>pénétration d'air comprimé dans le corps via des blessures cutanées</li> <li>bruit</li> </ul>	<b>4g</b> <b>8a</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dangers liés à la pression (hydraulique, pneumatique, mécanique)</li> <li>Port d'EPI adaptés</li> <li>Suppression de l'énergie résiduelle</li> <li>Niveaux de pression</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>DI "Equipements sous pression", CFST <b>6516</b></li> <li>FE " Huit règles vitales pour la maintenance des machines et installations", Suva <b>84040</b> et support pédagogique Suva <b>88813</b></li> <li>LC "Air comprimé", Suva <b>67054</b></li> </ul>	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>	--	2 <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information de base en entreprise et par l'EP</li> <li>dangers</li> <li>moyens de protection</li> <li>EPI</li> <li>pression</li> <li>Instruction in situ par un spécialiste</li> <li>utilisation EPI</li> <li>expliquer et montrer</li> <li>raccords</li> </ul>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	--
Travaux permanents en plein air	<ul style="list-style-type: none"> <li>intempéries</li> <li>chaleur (déshydratation)</li> <li>froid (gelures)</li> <li>rayonnement solaire UV (peau, yeux)</li> </ul>	<b>4h</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques liés aux rayons solaires</li> <li>Appliquer de la crème solaire</li> <li>Mettre un couvre-chef et des lunettes de soleil</li> <li>Mettre des vêtements chauds (adaptés)</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>FE "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>FE "Rayonnement solaire: connaissez-vous les risques?", Suva <b>84032</b></li> <li>FE " Protection solaire: l'essentiel en bref", Ligue contre le cancer <b>3357000</b></li> <li>LC "Chantiers de montagne", Suva <b>67154</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup> -3 <sup>e</sup>	--	--	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information de base en entreprise</li> <li>dangers</li> <li>moyens de protection / EPI</li> <li>prévention</li> <li>Instruction in situ par le formateur</li> <li>utilisation EPI</li> <li>protection</li> <li>surveiller et corriger</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>

Elingage de charges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• coincement</li> <li>• écrasement</li> <li>• être heurté par une pièce en mouvement</li> </ul>	<b>8a</b> <b>10c</b>	<p><b>△ Utilisation correcte des moyens et accessoires de levage et d'élingage selon les instructions de service (et du constructeur)</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE</b> "Elingage de charges", Suva <b>88801</b></li> <li>• <b>FE</b> "Elingage des charges", BST-Info <b>46</b></li> <li>• <b>LC</b> "Elingues (accessoires de levage)", Suva <b>67017</b></li> <li>• <b>LC</b> "Appareils de levage", Suva <b>67158</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup>	--	--	<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• technique de levage</li> </ul> <p><u>Instruction in situ en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• surveiller et corriger</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>	--
Travail à proximité de chariots élévateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• chute</li> <li>• être heurté</li> <li>• coincement</li> <li>• renversement</li> <li>• écrasement</li> </ul>	<b>8b</b>	<p><b>△ Les dangers du chariot élévateur</b></p> <p><b>△ Distance de sécurité / zone de travail</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	--	--	<p><u>Instruction in situ en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• surveiller et corr.</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>

**Légende:** **CI:** cours interentreprises; **EP:** école professionnelle; **FE:** feuillet d'information; **DI:** directive; **LC:** liste de contrôle; **RM:** remontées mécaniques; **BST:** Bureau pour la sécurité au travail de la SSE; **EPI:** équipement de protection individuelle; **EPIaC:** EPI antichute

## Glossaire

(\* voir *Lexique de la formation professionnelle*, 4<sup>e</sup> édition 2013 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, [www.lex.formationprof.ch](http://www.lex.formationprof.ch))

### Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

### Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

### Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr<sup>5</sup>.

### Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

### Cours interentreprises (CI)\*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

### Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

### Domaines de qualification\*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** Le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification «culture générale»:** Ce domaine de qualification est régi par

---

<sup>5</sup> RS 412.10

l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.<sup>6</sup> Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

### **Dossier de formation\***

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

### **Enseignement des connaissances professionnelles**

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

### **Entreprise formatrice\***

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

### **Lieux de formation\***

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

### **Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale**

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

### **Objectifs évaluateurs**

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

### **Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)**

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

### **Organisation du monde du travail (Ortra)\***

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des

---

<sup>6</sup> RS 412.101.241

cours interentreprises.

### **Partenariat sur la formation professionnelle\***

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

### **Personne en formation\***

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

### **Plan de formation**

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est approuvé par le SEFRI et édicté par l'Ortra.

### **Procédure de qualification\***

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

### **Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

### **Rapport de formation\***

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

### **Responsables de la formation professionnelle\***

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

### **Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

### **Travail pratique individuel (TPI)**

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

### **Travail pratique prescrit (TPP)\***

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans l'ordonnance de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).